



**AGILE.CH**

Die Organisationen von Menschen mit Behinderung  
▲ Les organisations de personnes avec handicap  
▲ Le organizzazioni di persone con andicap

Communiqué de presse du 28 septembre 2015

## Evaluation intermédiaire de la contribution d'assistance

### Un soutien décisif à l'autonomie

Introduite en 2012, la contribution d'assistance permet à des personnes handicapées de bénéficier d'un soutien à domicile pour les gestes du quotidien. L'augmentation constante de la demande prouve qu'elle répond à un véritable besoin, déchargeant les proches et évitant parfois le placement en institution. Malgré tout, AGILE.CH estime que de nombreuses améliorations devraient être apportées sans tarder.

A la fin 2014, 1213 adultes et 235 mineurs avaient bénéficié d'une contribution d'assistance. En hausse constante depuis son introduction en 2012, ces chiffres montrent que ce nouvel instrument de l'assurance invalidité correspond à un besoin. Pourtant, le rapport révèle aussi que nombre d'assurés n'utilisent pas l'intégralité du montant auquel ils auraient droit ; cela est particulièrement vrai pour les mineurs. Il est facile d'imaginer que l'aide non rémunérée des proches – qui ne peuvent être engagés par les bénéficiaires de la contribution d'assistance – joue un grand rôle dans cet état de fait.

#### Proches aidants insuffisamment reconnus

Le Conseiller national Christian Lohr a déposé en 2012 déjà une initiative parlementaire demandant que les proches puissent être rémunérés pour leurs prestations d'assistance dans le cadre de la contribution d'assistance ; cette initiative est actuellement en suspens. AGILE.CH estime qu'il est urgent d'y donner suite, sans attendre le rapport final sur la contribution d'assistance, qui interviendra en 2017 seulement.

#### Plafonds à revoir

Alors que de nombreux bénéficiaires facturent moins que ce à quoi ils auraient droit, le nombre maximal d'heures mensuelles pris en compte ou plafond est insuffisant pour les personnes avec une impotence grave. Pour ces dernières, une vie autodéterminée à leur domicile reste difficile, voire impossible – les heures d'assistance octroyées étant insuffisantes. AGILE.CH demande ainsi à ce que ces plafonds soient rapidement réévalués.

[Lien vers le rapport intermédiaire](#)

[Brochure de l'AI : Contribution d'assistance](#)

**AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap** s'engage depuis 1951 pour l'égalité, l'inclusion et la sécurité matérielle des personnes handicapées. La faîtière défend les intérêts de ses 42 organisations membres en œuvrant pour l'élaboration d'une politique nationale en faveur des personnes handicapées. Ces organisations sont dirigées par les personnes concernées et représentent tous les groupes de personnes handicapées, ainsi que leurs proches.

**Contact :** Magali Corpataux, secrétaire romande  
AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap  
Effingerstrasse 55, 3008 Berne,  
Tél. : 031 390 39 39 Tél. mobile : 079 698 28 44  
[magali.corpataux@agile.ch](mailto:magali.corpataux@agile.ch)